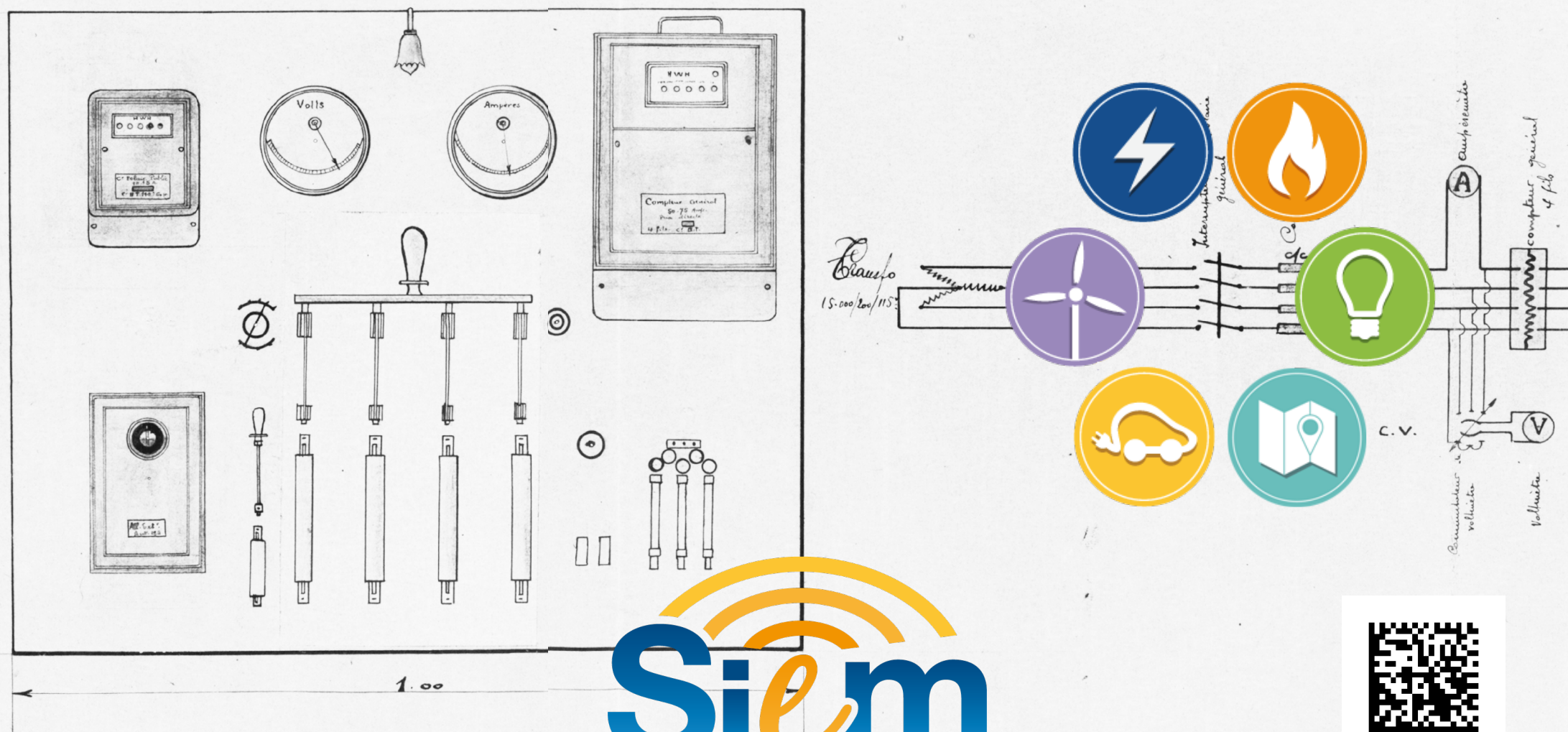


RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020

au titre de l'année 2019

Tableau Basse Tension



Echelle : 1/5

Siem

Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne



web

20 8

SOMMAIRE

UNE ANNÉE AU SIEM

Les faits marquants de l'année
VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne
L'organisation syndicale
Les agents du Syndicat

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les recettes
Les dépenses
Les travaux
Le patrimoine de la Concession
Les abonnés de la Concession
La qualité et la continuité de fourniture
La valeur de la Concession

COMPÉTENCE GAZ

La compétence de distribution publique de gaz naturel
Les chiffres clés de la concession SIEM

COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les adhésions à la compétence
Les moyens financiers
La maintenance
Les travaux neufs
Expérimentation : des armoires connectées à Connantre

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La compétence
Les moyens financiers

COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUE

La prise de compétence
La première borne inaugurée

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les réponses aux DT-DICT
Le conseil et l'information des consommateurs
Un arbre atypique à Haussimont : l'Arbre à Vent
Les Groupements d'achats

LES CHIFFRES 2019

1 699	courriers envoyés
8	réunions de CLÉ
4	newsletters envoyées
1	Bilan d'activités

LE MOT DU PRÉSIDENT

Comme bon nombre d'années, 2019 ne déroge pas à la règle : elle fut remplie par ses activités habituelles et le démarrage de nouveaux projets.

Tout d'abord, 2019 est à inscrire dans l'histoire du SIEM. Après 18 mois de négociations avec nos concessionnaires EDF et ENEDIS, nous avons signé le **nouveau contrat de concession** qui guidera nos activités concernant la **distribution publique d'électricité** pour les 30 prochaines années. Dès 2020, nous entrerons donc dans l'air de ce nouveau contrat repensé par nos structures pour qu'il s'adapte aux règles locales. Nous nous sommes rendus compte que **nos liens quotidiens et notre bonne entente avec nos concessionnaires sont des atouts pour trouver des solutions à nos désaccords**. Je tenais à remercier Monsieur Bernard DAPOGNY, Directeur Territorial ENEDIS, pour son expertise durant nos années de collaboration et lui souhaiter une belle retraite. De même, je souhaite la bienvenue à son successeur, Monsieur Frédéric LAJOUX, j'espère que notre collaboration sera aussi fructueuse.

2019 marque le coup d'envoi du **déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le département de la Marne**. Les élus du SIEM ont travaillé sur le maillage cohérent et pertinent de l'ensemble du territoire marnais avec comme objectif de pouvoir proposer, aux utilisateurs des véhicules électriques, des points de recharge situés dans des lieux propices et attractifs : commerces, restaurants... Les communes qui accueilleront une borne sur leur territoire ont répondu présentes et je tenais à les en remercier. **En travaillant en partenariat avec nos adhérents, nous pouvons repenser un avenir plus durable.**

Je remercie également tous nos adhérents qui nous font confiance au quotidien. Les demandes de travaux sont toujours aussi nombreuses et ont ainsi permis la réalisation de **17 millions d'euros d'investissement** sur le réseau de distribution publique d'électricité en 2019. La compétence Eclairage Public compte désormais 299 adhérents et la barre des 300 sera franchie en 2020. Cette compétence attire toujours plus de Collectivités. **Le SIEM se félicite du développement de cette compétence, du lien de confiance tissé avec ses adhérents et du travail réalisé en bonne intelligence.**

Je terminerai avec quelques mots sur cette année 2020 si différente de tout ce que l'on a connu. Je remercie l'ensemble des délégués du SIEM élus au sein de leur conseil municipal ou communautaire qui se sont déplacés aux réunions de Commission Locale d'Énergies pour élire les **nouveaux membres du Comité Syndical**. Je leur souhaite la bienvenue et compte sur **leur dynamisme pour continuer de faire évoluer le SIEM**. Enfin, je les remercie pour la confiance qu'ils m'ont renouvelée à la présidence du SIEM. C'est un honneur de démarrer un nouveau mandat à la tête de l'autorité concédante marnaise.

Je vous laisse découvrir et parcourir les pages de ce document retraçant l'année 2019.

N'oubliez pas que les agents du SIEM vous accompagnent au quotidien et se tiennent à votre disposition.

Bonne lecture !

Pascal DESAUTELS
Président du SIEM depuis 2008



UNE ANNÉE AU SIEM

Les faits marquants de l'année

2019

26 février 2019

Assemblée Générale
du SIEM

du 26 au 28 mars 2019

Réunions des Commissions
Locales d'Energies (CLÉ)



11 juillet 2019

Présentation du CRAC*¹
2018 du service public
de la distribution
d'électricité par ENEDIS
et EDF



30 et 31 août 2019

Carrefour des élus
de la Foire de
Châlons-en-Champagne



13 novembre 2019

Signature du nouveau
Contrat de Concession entre
le SIEM, ENEDIS et EDF



26 juin 2019

Inauguration de la première
borne de recharge installée à
Châlons-en-Champagne



27 juin 2019

Inauguration de l'Arbre à
Vent installé à Haussimont



21 et 22 septembre 2019

Journées Européennes du
Patrimoine - ouverture du
Château du Marché :
626 visiteurs accueillis,
un record !!



*1 CRAC : Compte-Rendu d'Activités du
Concessionnaire

UNE ANNÉE AU SIEM

VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne

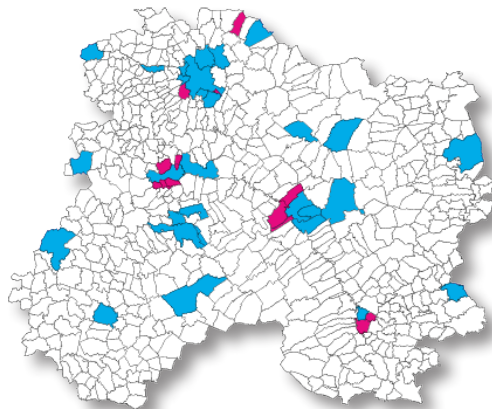
Créé le 24 décembre 1948, le **SIEM est né de la volonté des communes** de se regrouper au sein d'une structure commune et performante pour défendre leurs intérêts face au Concessionnaire nouvellement unifié : EDF-GDF (créé en 1946 suite à la loi de nationalisation des entreprises de production et de distribution d'électricité et de gaz).

Par délégation des communes, le SIEM est le propriétaire du réseau électrique Basse et Haute Tension de type A* (BT et HTA). Son patrimoine commence aux postes source transformant l'électricité transportée par les lignes Très Haute Tension (THT) en un courant de 20 000 volts et se termine aux compteurs des abonnés.



Le SIEM, **autorité concédante**, a délégué sa mission de distribution publique d'électricité à ENEDIS (anciennement ERDF). Il utilise le patrimoine du SIEM pour acheminer l'électricité jusqu'aux abonnés. Ce dernier, appelé concessionnaire, doit distribuer une énergie de qualité aux abonnés, entretenir, moderniser le réseau électrique et rendre compte de son activité au SIEM.

Le SIEM et ENEDIS se partagent la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau conformément au Cahier des Charges de Concession (CCC) signé en 1993 et renouvelé en 2019. Sauf exception, le SIEM intervient dans le milieu rural et ENEDIS en zone urbaine.



Suite à l'arrêté préfectoral établi le 30 septembre 2014 et portant à 39 le nombre de communes urbaines au sens de la distribution publique d'électricité, le SIEM et ENEDIS se sont mis d'accord et ont signé un avenant au CCC pour que les communes de BAZANCOURT et de BEZANNES, bien que rurales, relèvent du régime urbain pour la maîtrise des travaux.

- 27 communes urbaines au sens de l'INSEE (+ de 2 000 habitants)
- 13 communes rurales à statut urbain
- 573 communes rurales

* Haute Tension de type A : lignes électriques de 15 000 à 20 000 volts

Signature du nouveau contrat de concession

A compter du 1^{er} janvier 2020, le nouveau cahier des charges de concession, signé le 13 novembre 2019 dans les locaux du SIEM, prendra effet pour les 30 prochaines années.

Cette version finale est l'aboutissement de 18 mois de négociations entre le SIEM, EDF et ENEDIS. Les évolutions tant techniques que législatives dans le monde de l'énergie ont contraint les différents acteurs à renégocier les contrats avant la fin des accords précédents.

Ces changements reposent essentiellement sur la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification, de nouvelles règles comptables pour l'enregistrement des ouvrages dans la comptabilité du concessionnaire, la récupération de la TVA et le calcul des redevances versées par ENEDIS au SIEM.

Comme convenu dans le contrat, le SIEM et ENEDIS ont établi conjointement un Schéma Directeur des Investissements (SDI) déterminant les travaux à réaliser pour améliorer la qualité de la distribution, sécuriser les infrastructures et favoriser la transition énergétique.

Sur le même principe que l'ancien cahier des charges, celui-ci pourra être avenanté.



Pascal DESAUTELS, Président du SIEM, Bernard DAPOGNY, Directeur Territorial Marne ENEDIS et Jérémie BAUDOU, Directeur Développement Territorial EDF Champagne-Ardenne signant le nouveau contrat de concession le 13 novembre 2019.

UNE ANNÉE AU SIEM

L'organisation syndicale

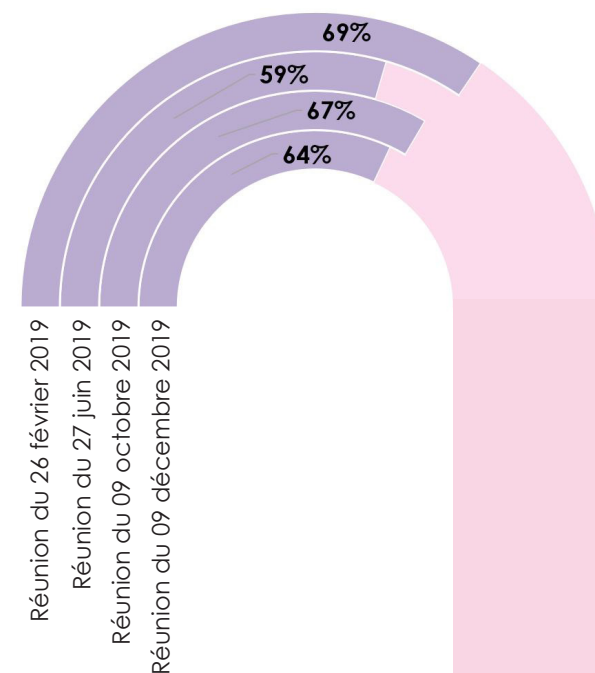
En 2017, l'organisation syndicale a été modifiée. Le nombre des représentants du SIEM au niveau local est passé de 686 délégués jusqu'en 2016 à 536 délégués à compter de 2017.



Les Commissions :

- Contrôle / Cahier des Charges : 5 membres
- Travaux / Programmation : 6 membres
- Finances / Budget : 4 membres
- Commission d'Appels d'Offres : 6 membres
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : 9 membres dont 3 du Comité
- Commission Consultative Paritaire de l'Énergie : 30 membres dont 15 membres du Comité
- Commission Téléphonie Mobile : 5 membres
- Commission Communication : 5 membres
- Comité de Suivi - renouvellement du cahier des charges de concession : 6 membres

Taux de membres présents lors des réunions de Comité Syndical



LES CHIFFRES 2019

3	4	79
Réunions du Bureau	Réunions du Comité	Délibérations prises

UNE ANNÉE AU SIEM

Les agents du Syndicat

Au **31 décembre 2019**, le SIEM est composé de **18 agents** dont 65 % sont issus de la filière administrative et 45 % de la filière technique.

Jean-Yves LACAUGIRAUD
Directeur du SIEM
Agent assermenté au Contrôle de Concession

PÔLE ÉTUDES & TRAVAUX

Techniciens :

Sylvain HAGRY
Sylvain KOKEL
Gilles LAPIERRE
Florence SEVESTRE

Assistantes :

Chantal FERRÉ
Véronique FISCHER
Sylvie MAS
Cécile REDOIS

PÔLE ÉCLAIRAGE PUBLIC & TRAVAUX

Techniciens :

Julien BATALLA
Guillaume ROBIN
Quentin JACQUET
• NOUVEAU VENU •

Secrétaire :

Céline LECARPENTIER

PÔLE COMPTABILITÉ & RESSOURCES HUMAINES

Responsable :

Karine TOURNEUR

Sylvie MAS
Aurélien SOUCAT

PÔLE CONTRÔLE DE CONCESSION

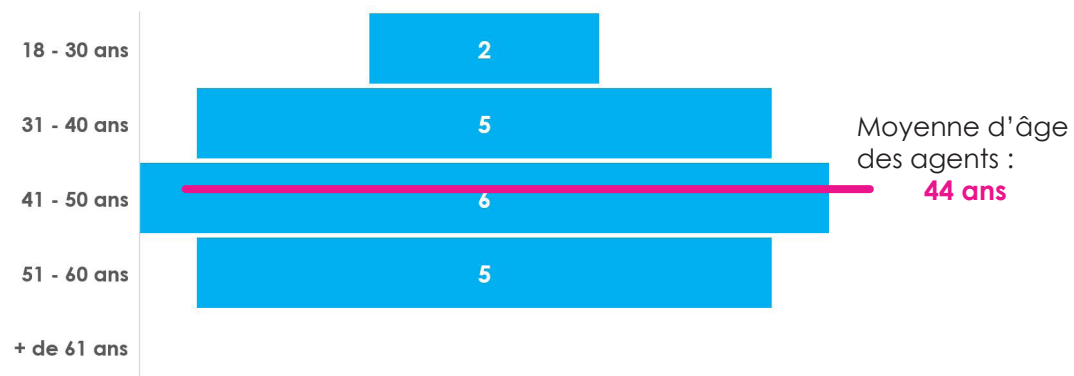
Marie-Ange DERVIN

PÔLE COMMUNICATION, CCSPL & GROUPEMENTS D'ACHATS

Emeline LEGER

1 agent en mise à disposition

Répartition des agents par tranche d'âges



Du mouvement au SIEM

En 2019, l'équipe du SIEM a connu quelques changements :

- En janvier, Quentin JACQUET est venu renforcer le service Eclairage Public (EP). Il est chargé de la partie maintenance des installations EP, des travaux neufs sur les luminaires Ballons Fluo (BF) et du SIG (Système d'Information Géographique).
- En 2016, la compétence Aménagement Numérique avait été reprise par la Région Grand Est, bouleversant les projets du SIEM. Cécile KAZZIHA avait poursuivi son engagement auprès des intercommunalités ayant choisi la montée en débit sur leur territoire. Les travaux étant achevés, elle s'est tournée naturellement vers le Conseil Départemental pour suivre la couverture en téléphonie mobile dans la Marne et a quitté le SIEM en mars 2019.
- Et puis, en août 2019, après 3 ans passés au syndicat, Sophie FERNEZ a pris de nouvelles fonctions à la ville de VITRY LE FRANCOIS, toujours dans le domaine financier. Elle a été remplacée par Karine TOURNEUR, agent du SIEM depuis 2002.

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les recettes

Chaque année, le SIEM perçoit les ressources nécessaires à son activité versées par :

- **ENEDIS** : les redevances de concession pour l'utilisation du réseau d'électricité, les participations aux programmes de travaux (article 8 du Cahier des Charges de Concession et la Part Couverte sur le Tarif pour les extensions de réseau) ;
- **GRDF** : la redevance pour le contrôle de concession versée uniquement pour les communes ayant transféré la compétence au syndicat ;
- **les fournisseurs d'électricité** : chacun reverse au SIEM la taxe collectée sur les consommations d'électricité de leurs clients habitant dans les communes marnaises de moins de 2 000 habitants ;
- **le FACÉ** : le Ministère de la Transition Ecologique subventionne certaines opérations de travaux éligibles.
- **les Collectivités et les particuliers** : ils participent au financement des opérations de travaux sur leur commune ou pour leur compte personnel (extension pour les particuliers).

Toutes ces recettes sont prioritairement réinvesties dans le financement des travaux sur le réseau électrique afin d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée aux abonnés marnais.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Taxe sur l'électricité	5 893 833 €	Subventions FACÉ* ¹	1 502 870 €
Redevances	4 673 666 €	Participations ENEDIS (Article 8 CCC* ² + PCT* ³)	1 441 979 €
ENEDIS - Redevance de Fonctionnement (R1) ENEDIS - Redevance d'Investissement (R2) GRDF - Redevance de Fonctionnement (R1)	745 336 € 3 912 916 € 15 414 €	Participations des Collectivités et des Tiers	3 076 602 €
Autres recettes	341 497 €	Récupération de TVA	2 475 441 €
Excédent de Fonctionnement 2015	4 763 794 €	Autres recettes	82 558 €
TOTAL des recettes de Fonctionnement	15 672 790 €	TOTAL des recettes d'Investissement	8 579 450 €
TOTAL DES RECETTES		24 252 240 €	

LES CHIFFRES 2019

1 610	titres
24 252 240 €	perçus
1 918	mandats
18 789 432 €	mandatés

*¹ CAS FACÉ : Compte d'Affectation Spéciale pour le Financement des Aides des Collectivités pour l'Électrification rurale

*² CCC : Cahier des Charges de Concession

*³ PCT : Part Couverte par le Tarif

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les dépenses

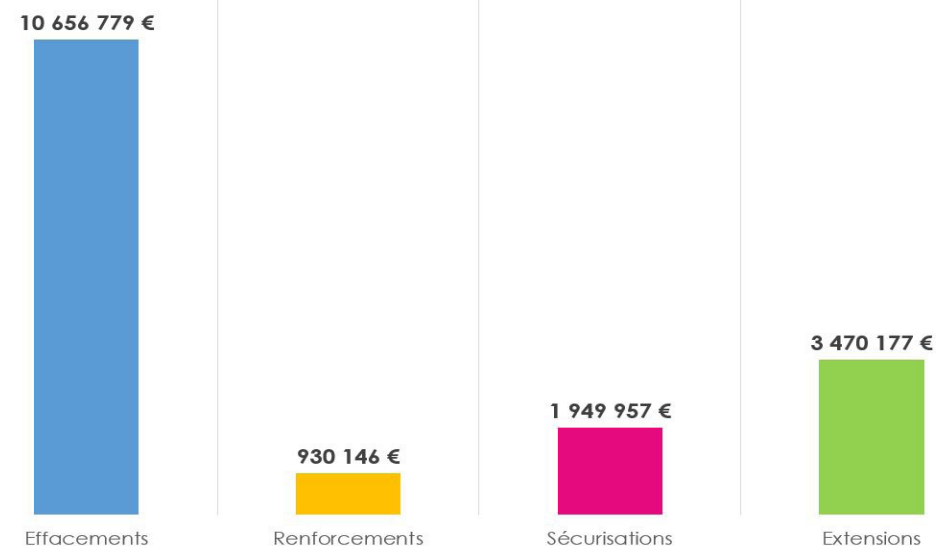
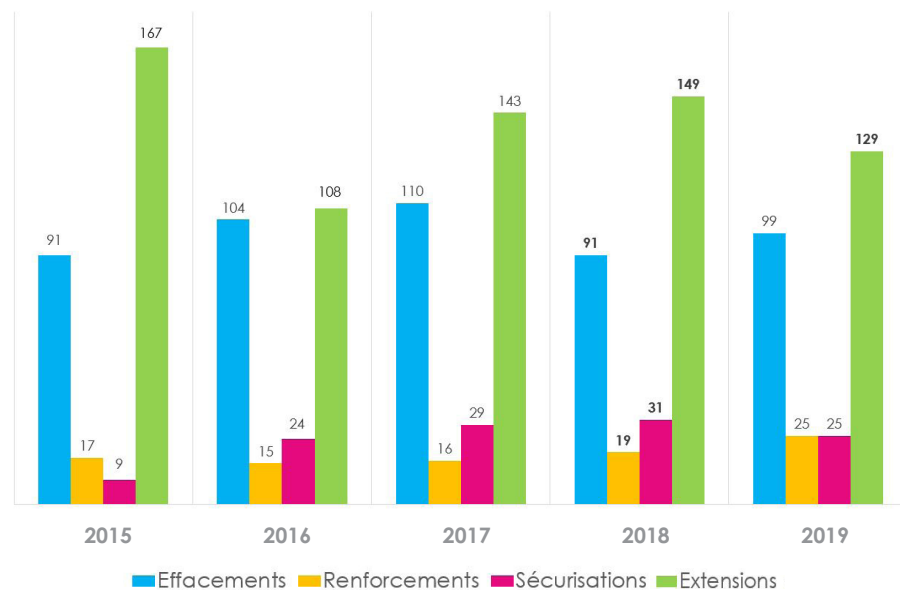
En 2019, **90,5 % des dépenses du SIEM sont investies** pour l'amélioration de son réseau de distribution et son accès à tous les demandeurs.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Charges générales	616 270 €	Travaux sur le réseau	17 007 059 €
Charges de personnel	835 601 €	Autres Investissements	153 809 €
Autres charges	112 727 €		
Subvention d'équilibre vers les budgets annexes	63 966 €		
TOTAL des dépenses de Fonctionnement	1 628 564 €	TOTAL des dépenses d'Investissement	17 160 868 €
TOTAL DES DÉPENSES		18 789 432 €	

278 opérations de travaux ont été terminées en 2019.

Volume de travaux (€) en 2019 et nombre d'opérations

Evolution du nombre d'opérations de travaux depuis 2015



COMPÉTENCE ELECTRICITÉ

Les travaux

Depuis 1993, la politique syndicale s'est portée sur la mise en souterrain des réseaux BT et HTA afin de les sécuriser face aux aléas climatiques, de les moderniser et d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée jusqu'aux abonnés. Voici quelques exemples de réalisations en 2019 :

Effacement en milieu rural

REUIL « Rue du Bac »

173 mètres de réseau déposés

215 mètres de réseau posés

Coût de l'opération : 44 263,63 € HT



AVANT



APRÈS

Effacement en milieu urbain

SAINTE MENEHOULD « Rue Camille Margaine »

281 mètres de réseau déposés

384 mètres de réseau posés

Coût de l'opération : 63 937,99 € HT



AVANT



APRÈS

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ



AVANT



Suppression de fils nus CHALONS EN CHAMPAGNE « Rue Jules Roussel »

325 mètres de réseau déposés
dont 303 mètres de fils nus
353 mètres de réseau souterrain posés
Coût de l'opération : 145 137,01 € HT

Renforcement COURVILLE « Poste Mairie » - Rue d'Arcis le Ponsart

1 257 mètres de réseau déposés
1 179 mètres de réseau souterrain posés
Coût de l'opération : 190 348,81 € HT



AVANT

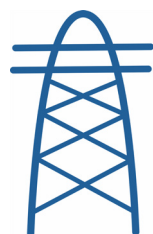


APRÈS

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Données ENEDIS

Le Patrimoine de la Concession (au 31 décembre 2019)



Le réseau Haute Tension de type A (HTA) :

6 874 km de réseau dont :

- 3 630 km de réseau souterrain
- 24 km de réseau aérien torsadé
- 3 220 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement
du réseau HTA :
52,8 %
+ 0,7 point par rapport à 2018



Le réseau Basse Tension (BT) :

4 942 km de réseau dont :

- 3 496 km de réseau souterrain
- 1 189 km de réseau aérien torsadé
- 257 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement
du réseau BT :
70,7 %
+ 1,2 point par rapport à 2018



Les postes de transformation HTA/BT :

5 918 postes de transformation dont :

- 1 317 postes sur poteau (H61)
- 154 postes cabine haute
- 658 postes cabine basse
- 3 789 postes préfabriqués

Répartis de la façon suivante :

- 2 269 postes en zone urbaine
- 3 649 postes en zone rurale

Sur la concession marnaise, le déploiement du compteur communicant **LINKY** a démarré le 1^{er} décembre 2015.



Taux de compteurs LINKY
posés sur la concession
81,0 %

LES CHIFFRES 2019

261 984	250 923	6 980	448
compteurs LINKY posés	compteurs ouverts aux services	comptes clients ouverts*	communes concernées par le déploiement

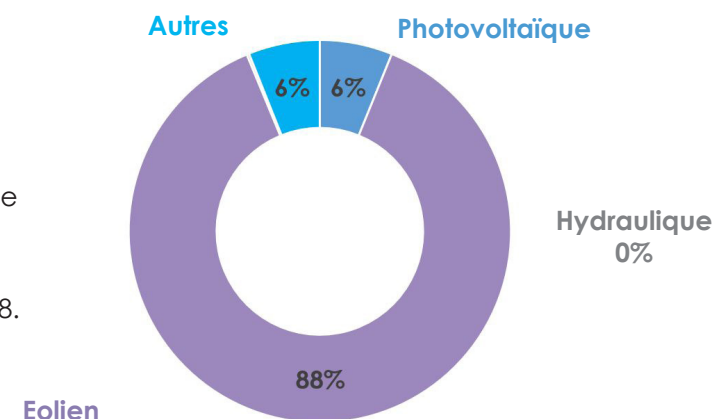
* + 5 538 demandes de création de compte client en attente d'activation par le client.

Les Abonnés de la Concession

Les producteurs dits « clients en injection »

	Nombre de Producteurs		MWh installés	
	2018	2019	2018	2019
Photovoltaïque	2 854	3 116	50	61
Eolien	91	95	834	870
Hydraulique	12	12	2	2
Autres (Biomasse, Bio-gaz, Cogénérations)	21	27	41	60
Total	2 978	3 250	927	993

Part en % des puissances de production installées en 2019



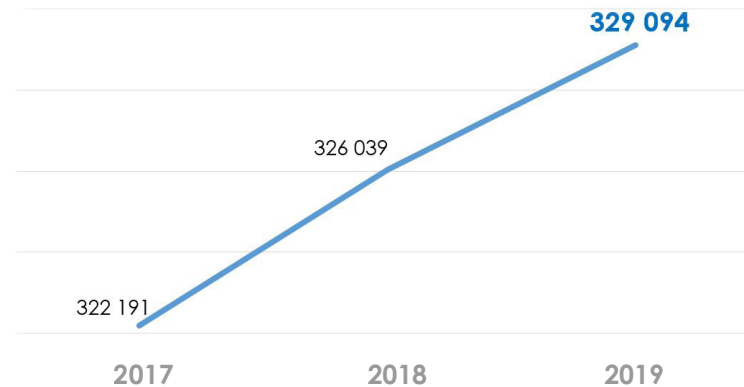
En **2019**, avec 272 producteurs supplémentaires (+ 9,1 %), la puissance installée passe de 927 MWh à 993 MWh soit une augmentation de **+9,1 %** par rapport à 2018.

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les usagers dits « clients en soutirage »

En 2019, la concession marnaise compte **329 094** abonnés ayant un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance inférieure à 250 kva. Soit une augmentation de **+ 0,93 %** du nombre de clients.

Nombre de clients BT de 2017 à 2019



Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, les clients sont libres de choisir leur fournisseur d'énergie.

Pour les particuliers et les petits professionnels (puissance de compteur inférieure ou égale à 36 kva) deux offres cohabitent :

- le Tarif Réglementé de Vente (TRV) régulé par les pouvoirs publics et proposé uniquement par EDF sous la dénomination « Tarif Bleu »,
- les offres de marché proposées par tous les fournisseurs y compris EDF.

Les professionnels (compteur d'une puissance comprise entre 36 et 250 kva), depuis le 1^{er} janvier 2016, ne peuvent souscrire qu'aux offres de marché (sauf exception).

	TRV	Offre de marché	Variation des contrats en offre de marché par rapport à 2018	TOTAL
Contrat d'une puissance inférieure ou égale à 36 Kva et relié au réseau BT	208 376	115 197	+ 18,75 %	323 573
Contrat d'une puissance supérieure à 36 kva et relié au réseau BT	60	4 191	+ 1,20 %	4 251
Contrat d'une puissance inférieure à 250 Kva et relié au réseau HTA	100	1 170	+ 1,40 %	1 270
TOTAL	208 536	120 558	+ 17,40 %	329 094
Part en %	63,4 %	36,6 %		100 %

Précarité énergétique et concession

Dans le cadre du contrat de concession, EDF doit transmettre au SIEM les informations relatives à la fourniture des abonnés au **Tarif Réglementé de Vente (TRV)**, soit pour cette partie « précarité énergétique » les données relatives au **Tarif Bleu**.

Le chèque énergie

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le chèque-énergie remplace le Tarif de Première Nécessité (TPN).

Attribué de façon automatique, ce dispositif s'est élargi au 1^{er} janvier 2019 aux ménages dont le revenu fiscal annuel de référence par unité de consommation est inférieur à 10 700 € (contre 7 700 € en 2018).

En 2019, en France, 5,8 millions de ménages étaient éligibles au chèque-énergie.

Ce chèque, d'une valeur comprise entre 48 et 277 €, est accepté par les professionnels pour :

- payer les dépenses liées à la fourniture d'énergie ;
- régler les dépenses liées à l'acquisition ou l'installation, dans le logement, d'équipements / matériaux / appareils qui ouvrent droit au crédit d'impôts.

Nombre de clients aux TRV qui ont réglé une partie de leur facture d'électricité avec leur chèque-énergie :

2018	2019
9 436	14 008

Malheureusement, ceux qui ne peuvent bénéficier du chèque-énergie et qui rencontrent des difficultés de paiement de leur facture d'électricité, n'ont pas d'autre issue que de se voir réduire leur puissance électrique ou couper leur alimentation électrique.

2019

Nombre de coupures pour impayés	4 078
Nombre de réduction de puissance pour impayés	1 904

En 2019, 2 vagues de canicule ont déferlé sur le département marnais. EDF a pris la décision de faire rétablir l'électricité sur simple appel d'un client en situation de coupure ou de limitation de puissance, sans condition de paiement.

La qualité et la continuité de fourniture

Dans le cadre de sa mission de service public de la distribution d'électricité, ENEDIS doit fournir une énergie de qualité à chaque abonné.

Le **décret qualité** du 24 décembre 2007 détermine ce qu'il est convenable de considérer comme une énergie de qualité :

- **la tenue de la tension** : chaque abonné ne doit pas avoir une variation de plus ou moins 10 % de la valeur nominale de la tension (230 volts) moyennée sur une durée de 10 minutes.
- **la continuité de fourniture** déterminée suivant un nombre et une durée cumulée annuelle de temps de coupure par abonné.

Le Critère B

Le critère B est l'indicateur pour mesurer la qualité de l'énergie et la continuité de fourniture. Il correspond au temps de coupure en minute vu par un abonné.

Le critère B recense les coupures techniques intervenant sur le réseau du fait de l'homme ou non, mais aussi les incidents climatiques qui peuvent être :

- « normaux » : ce sont des incidents ordinaires qui peuvent arriver fréquemment dans l'année.
- « exceptionnels » : ces événements font l'objet d'une alerte orange émise par Météo France ou d'un décret « catastrophes naturelles ».

Depuis 2014, les années sont relativement stables sauf pour l'année 2017. En 2019, **le Critère B baisse de 12,6 %** par rapport à l'année précédente.

Avec un réseau électrique Basse Tension enfoui à 70,7 %, le département de la Marne est peu sensible aux intempéries. De plus, l'année 2019 est une année climatique favorable pour le département marnais sans événement de forte ampleur. Les événements climatiques survenus en 2019 au niveau national ont creusé l'écart entre le Critère B de la Marne et le Critère B national de 51,1 minutes.

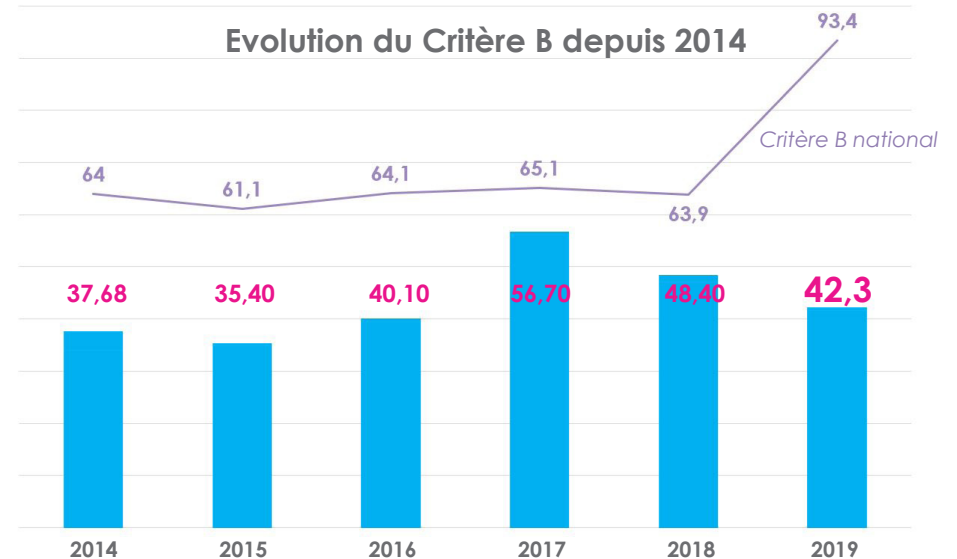
Les coupures

Le critère B prend en compte les coupures intervenues sur le réseau électrique BT et HTA. Il recense :

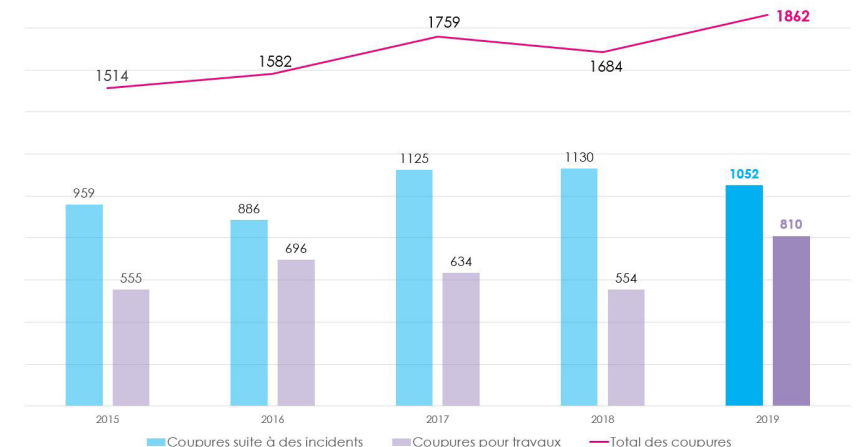
- les coupures pour travaux, du fait d'interventions techniques programmées ;
- les coupures pour incidents, bien évidemment non programmées (accidents, événements climatiques...).

En 2019, le nombre total de coupures a augmenté de 10,5 %. Avec une année climatique calme, le nombre de coupures pour incidents baisse de 6,9 %. A contrario, le nombre de coupures pour travaux est en forte augmentation de 46,2 %. A savoir que, dorénavant, les travaux d'élagage se font hors tension.

Evolution du Critère B depuis 2014



Nombre de coupures sur les réseaux BT et HTA confondus



La valeur de la Concession

La concession est composée d'un patrimoine électrique constitué notamment :

- des réseaux (canalisations BT et HTA) ;
- des postes de transformation ;
- des comptages (compteurs, matériel de comptages...) ;
- des branchements ;
- des transformateurs ;
- d'autres ouvrages (cellules, IACM,...).

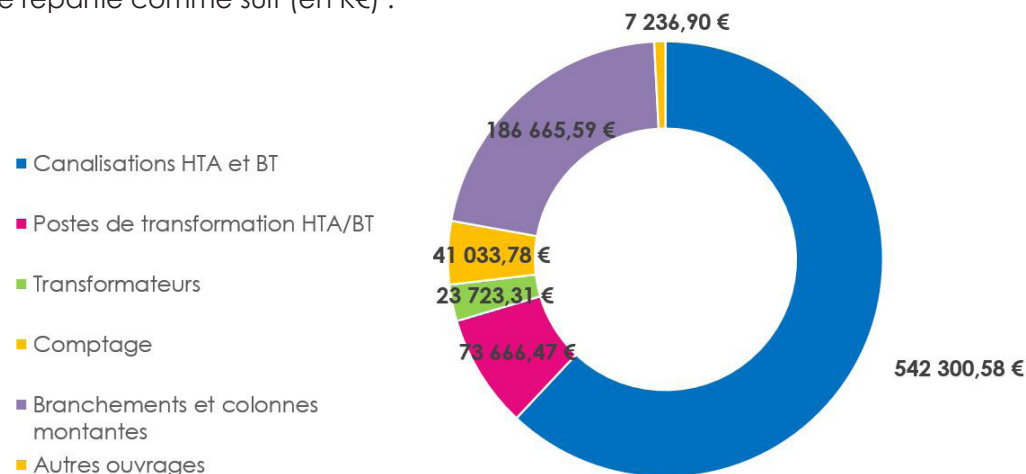
Ce patrimoine appartient au SIEM quel que soit le maître d'ouvrage des travaux : ENEDIS ou le SIEM.

Néanmoins, ces ouvrages sont enregistrés dans la comptabilité du concessionnaire pendant la durée du contrat de concession. ENEDIS a l'obligation d'enregistrer tous les mouvements (déposes, renouvellements et poses) affectant ces inventaires.

En 2019, la valeur de la concession s'élève à 874 627 k€.

Valeur brute au 01/01/2019 pro forma	Mises en concession enregistrées en 2019	Retrait de la concession en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2019
837 599 k €	43 520 k €	- 6 492 k €	874 627 k €

Elle se répartie comme suit (en K€) :



Les investissements d'ENEDIS et du SIEM

Ceux-ci sont de deux formes : les investissements réalisés et les investissements mis en concession dans l'année.

Les investissements réalisés en 2019 (investissements d'ENEDIS et du SIEM, chiffres issus du Compte-Rendu annuel d'Activités du Concessionnaire) :

k€	ENEDIS	SIEM
Raccordement des consommateurs et producteurs*	24 795	3 470
Investissements pour amélioration du patrimoine	10 291	13 537
LINKY	6 258	0
Total en k€	41 344	17 007

* Les participations des bénéficiaires des travaux sont incluses dans les montants

Les investissements mis en concession en 2019 et enregistrés dans le patrimoine concédé :

Financement ENEDIS	Financement SIEM	TOTAL
36 672 k€	16 848 k€	43 520 k€

Les écarts entre les montants investis et mis en concession ont plusieurs explications :

- les travaux réalisés par ENEDIS et le SIEM sont comptabilisés annuellement tandis que les travaux mis en concession comportent des régularisations des années passées.
- Les investissements du SIEM correspondent aux coûts réels des travaux alors que, dans les fichiers d'ENEDIS, ces travaux « SIEM » sont valorisés à l'aide d'un barème national.

COMPÉTENCE GAZ

La compétence de distribution publique de gaz naturel

Du mouvement chez nos adhérents

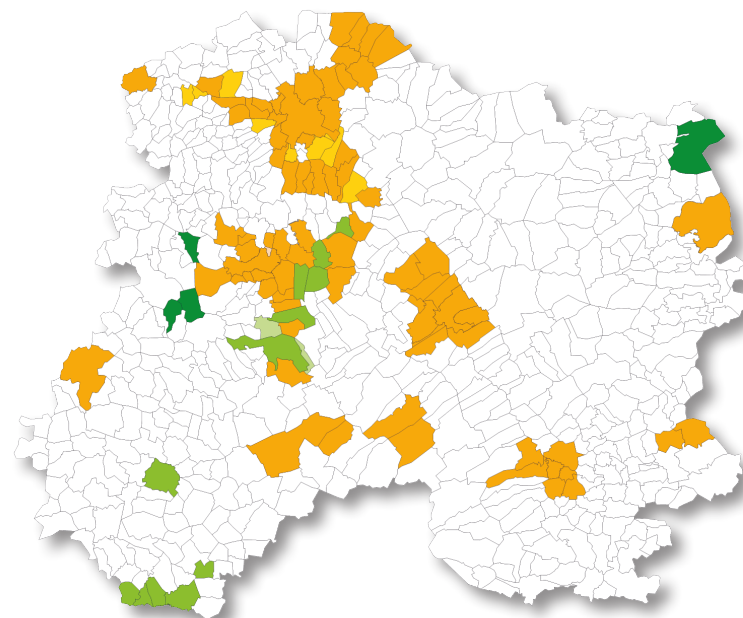
Au 1^{er} janvier 2019, la concession SIEM comptait 22 communes marnaises adhérentes à la compétence de distribution publique de gaz naturel.

Au cours de l'année, plusieurs évènements ont modifié le périmètre de la concession :

- Créée le 1^{er} janvier 2017, la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) exerce de plein droit la compétence d'autorité organisatrice de la Distribution publique de gaz (article L 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dans un souci de continuité de service, la CUGR avait initialement, par délibération, laissé cette compétence au SIEM sur le territoire des 9 communes adhérentes au syndicat. A l'occasion des renouvellements des contrats de concession, la CUGR a souhaité reprendre les communes adhérentes au SIEM afin de réunir toutes les communes de la CUGR desservies en gaz dans un seul contrat. Ainsi, par délibérations concordantes, le SIEM et la CUGR ont acté ces décisions.

Au 1^{er} novembre 2019, les communes de CHAMPFLEURY, JONCHERY SUR VESLE, ORMES, PUISIEULX, SAINT LEONARD, TAISSY, TRIGNY, VANDEUIL et VERZY ont été restituées au périmètre de la CUGR.

- La commune d'OGER adhérait au SIEM depuis 2007. Au 1^{er} janvier 2018, les communes de GIONGES, OGER, VERTUS et VOIPREUX ont fusionné pour devenir la commune nouvelle de BLANCS COTEAUX. Au vu du renouvellement du contrat de concession de l'ancienne commune d'OGER, et afin d'harmoniser les territoires de la commune nouvelle, BLANCS COTEAUX a choisi d'adhérer au SIEM par délibération en date du 27 mai 2019 pour les seuls territoires d'OGER et VERTUS desservis en gaz naturel. Le SIEM et GRDF ont signé le 31 août 2019 un avenant au contrat de concession pour intégrer la commune nouvelle de BLANCS COTEAUX et sur les territoires d'OGER et VERTUS.
- Depuis la loi EGALIM du 30 octobre 2018, le législateur a permis à tous les producteurs de biogaz, sous réserve de l'accord des communes traversées (ou du Syndicat d'énergies en cas de transfert de compétence), d'injecter leur production dans les ouvrages de transport et de distribution de gaz existants. Le projet de méthaniseur de MAREUIL EN BRIE doit traverser MAREUIL EN BRIE et LE BAIZIL pour se raccorder au réseau de gaz naturel existant le plus proche, celui de SAINT MARTIN D'ABLOIS concédé à GRDF. Les 2 communes, non desservies en gaz, ont souhaité adhérer au SIEM pour cette compétence. Le SIEM négociera avec GRDF la délégation de service public de l'accès du méthaniseur au réseau gazier.



- Communes desservies en gaz naturel
- Communes desservies en gaz naturel adhérent à la compétence SIEM retransférées à la CUGR
- Communes desservies en gaz naturel adhérent à la compétence SIEM
- Communes non desservies en gaz naturel mais adhérent à la compétence SIEM



Pascal DESAUTELS, Président du SIEM et Alexandre DUCRUET, Délégué Marne Ardennes GRDF, signant l'avenant au contrat de concession de BLANCS-COTEAUX.

Le concessionnaire



GRDF est le concessionnaire sur les 15 communes desservies en gaz et ayant transféré leur compétence au SIEM ainsi que sur les 84 autres communes du département.

Les chiffres clés de la concession SIEM au 31 décembre 2019

2018	2019
4 765 clients	3 887 clients
164 824 m de réseau	111 432 m de réseau
131 615 MWh de gaz acheminés	93 040 MWh de gaz acheminés
1 727 721 € de recettes d'acheminement	1 237 708 € de recettes d'acheminement

Le réseau de distribution de gaz naturel : un réseau sensible

Les canalisations de distribution publique de gaz sont soumises à un contrôle et une surveillance minutieuse au quotidien par les équipes GRDF. Le réseau gaz est un réseau sensible et dangereux. Son emplacement et son état sont rigoureusement encadrés et surveillés. GRDF doit anticiper les risques de dommages et d'incidents et garantir la sécurité des personnes et des biens.

GRDF investit sur le territoire national plus d'un million d'euros dans la sécurité du réseau :

- moderniser le réseau (50 %)
- assurer la maintenance et le dépannage des clients (25 %)
- surveiller le réseau et former les professionnels à ses spécificités (25 %)

En 2019, sur la concession SIEM, GRDF a relevé :

102	appels urgence gaz
59	incidents
31	clients coupés
55	intervention sécurité gaz



Le gaz naturel n'a pas d'odeur.

Son odorisation a été conçue pour faciliter la détection rapide de fuite de gaz.

Les équipes de GRDF
sont prêtes
à intervenir
7 jours / 7
24 heures / 24

au **0800 47 33 33**.



COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les adhésions à la compétence

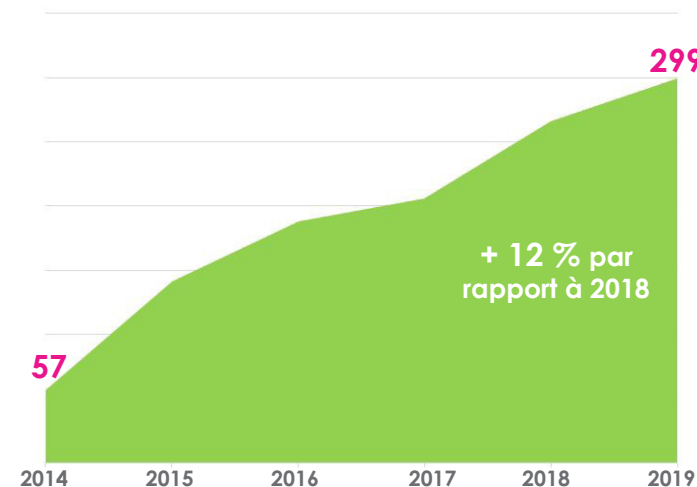
Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Syndicat propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public le transfert de cette compétence. Deux options existaient :

- l'option « maintenance et travaux neufs »
- l'option « travaux neufs »

Suite aux décisions prises par le Bureau Syndical et le Comité Syndical par délibération en date du 14 décembre 2018, l'option « travaux neufs » a été supprimée à compter du 1^{er} janvier 2019.

Nombre d'adhérents aux options	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Option 1 : • entretien du réseau d'éclairage public • participation financière du SIEM à hauteur de 25 % sur les travaux neufs • réponses aux DT-DICT • accès au SIG (Système d'Informations Géographiques)	299	266	206	188	141	57

Evolution du nombre d'adhérents à la compétence EP



Les moyens financiers

Recettes de Fonctionnement		Dépenses de Fonctionnement	
Cotisations des membres	768 100 €	Maintenance des installations	531 330 €
Subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	0 €		
CEE et FCTVA	256 752 €		
Recettes d'Investissement		Dépenses d'Investissement	
Participations des Collectivités aux travaux	3 025 244 €	Travaux sur le réseau EP	4 467 454 €
FCTVA	688 142 €		
TOTAL des recettes	5 191 634 €	TOTAL des dépenses	4 998 784 €

LES CHIFFRES 2019

384	mandats
4 998 784 €	mandatés
565	titres
5 691 634 €	perçus

COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

La maintenance

En 2019, le SIEM gère un parc de **32 389 points lumineux** répartis sur les 299 communes ayant transféré leur compétence.

Type de points lumineux	2019	part en %	part en % en 2018
Ballon Fluo (BF)	6 859	21,18 %	23,39 %
Sodium Haute Pression (SHP)	19 169	59,18 %	60,63 %
Iodure Métallique (IM)	1 069	3,30 %	3,62 %
LED	5 292	16,34 %	12,36 %

6 entreprises interviennent pour le compte du SIEM sur les 299 communes adhérentes :

- soit dans le cadre d'une maintenance curative : remplacement des ampoules ;
- soit dans le cadre de pannes : problème sur un lampadaire, secteur dans le « noir »...

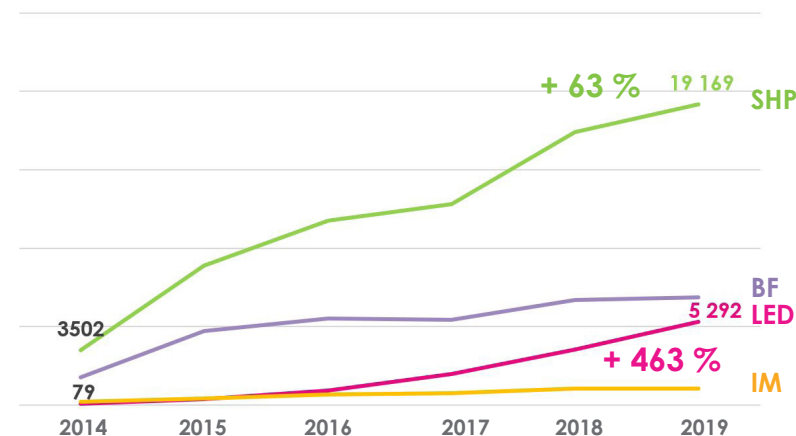
En 2019, les entreprises ont réalisé **2 327 dépannages**.

Plus de **7 interventions** par commune / an

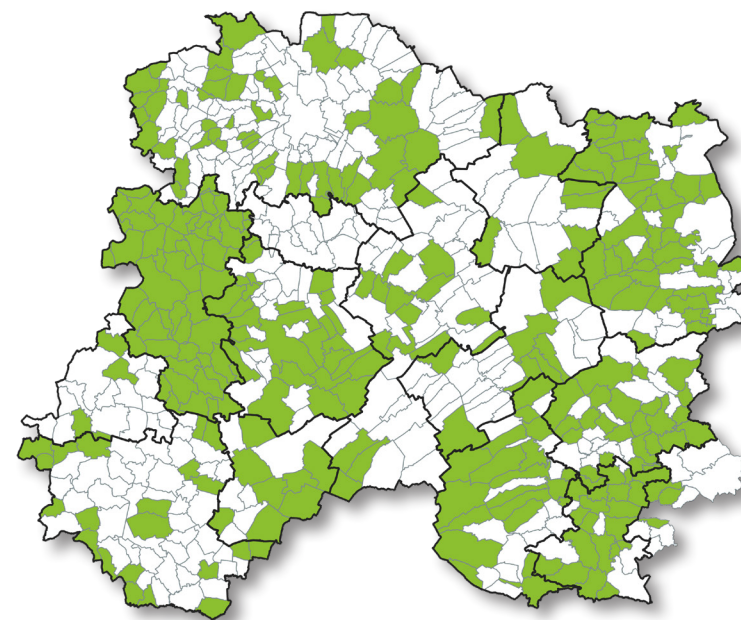
Entreprise	Interventions réalisées en 2019	Nombre de communes dans les lots	Nombre d'interventions par communes*
DRTP	1 078	94	11
INEO	399	48	8
SPIE	206	18	11
CEGELEC	200	64	3
SOMELEC	93	22	4
VIGILEC	351	53	7
Total	2 327	299	7

* Ratio arrondi à l'entier inférieur

Evolution du parc depuis 2014



Carte des communes ayant choisi l'option 1



COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux neufs

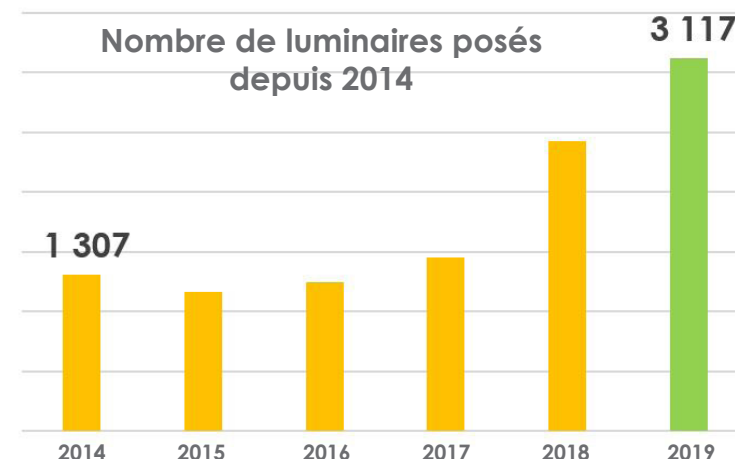
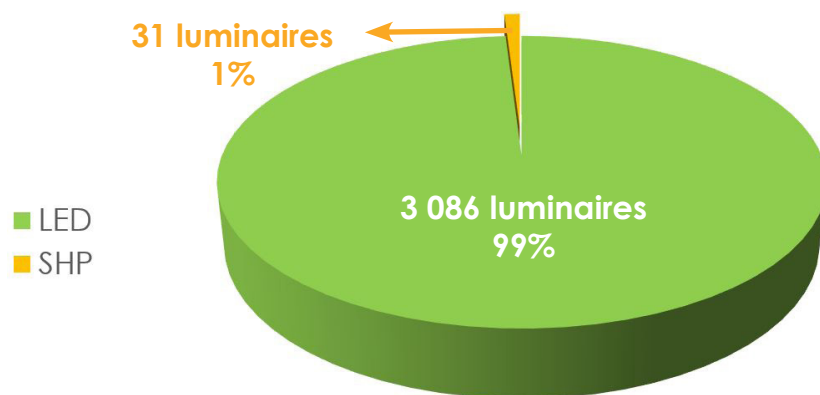
En 2019, le SIEM a lancé **161 opérations** de travaux neufs.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre :

- d'une opération conjointe d'effacement ou de renforcement de réseau
- d'une opération de rénovation du réseau d'éclairage public
- d'une opération de création d'un réseau d'éclairage public

Ces opérations de travaux neufs ont permis de poser **3 117 luminaires** soit une augmentation de **+ 28 % par rapport à 2018**.

Type de luminaires posés en 2019 en %



Depuis 2014, le SIEM a posé **10 711 points lumineux**.

Type de luminaire	Nombre de luminaires posés	Part en %
LED	9 251	86 %
SHP	1 409	13 %
IM	51	1 %

Programme de remplacement des luminaires Ballon Fluo (BF)

Depuis le 13 avril 2015, et conformément au règlement européen 245/2009, la vente de luminaires à vapeur de mercure est interdite. De ce fait, les lampes de type Ballon Fluo (BF) ne sont plus dépannées. Dans le cadre de cette réglementation, le SIEM cherche à réduire le nombre de luminaires BF très énergivores dans le parc géré. Depuis 2014, le syndicat met en place des programmes de remplacement de lampes BF. Ainsi, ce sont **2 029 lampes qui ont été remplacées en 2019**.

Malgré ces investissements importants, le nombre de luminaires BF dans le parc du SIEM ne baisse pas. L'adhésion de nouveaux membres avec des luminaires à vapeur de mercure ne permet pas, pour le moment, de les réduire sur l'intégralité du parc. Cela montre également que les luminaires à vapeur de mercure sont encore très présents dans le département de la Marne.



AVANT



APRÈS

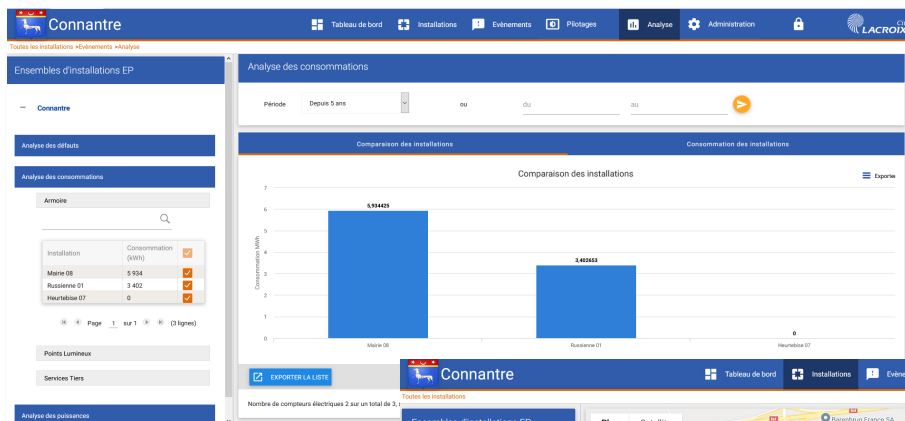
COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Expérimentation : des armoires connectées à Connantre

En 2019 et 2020, le SIEM, avec l'accord de la commune de CONNANTRE, a décidé d'expérimenter des modules de télégestion implantés dans les armoires du réseau d'éclairage public. 6 modules ont été installés et vont permettre une gestion intelligente de l'éclairage public et une qualité de service optimisée :

- contrôle à distance de la commande d'allumage et d'extinction de l'éclairage et des illuminations ;
- surveillance du fonctionnement des armoires d'éclairage avec émission d'alerte (sms, courriel, web) en cas de défaut et analyse des données ;
- cartographie du réseau avec des données en temps réel ;
- analyse des consommations sur le réseau avec notamment les mesures des économies réalisées.

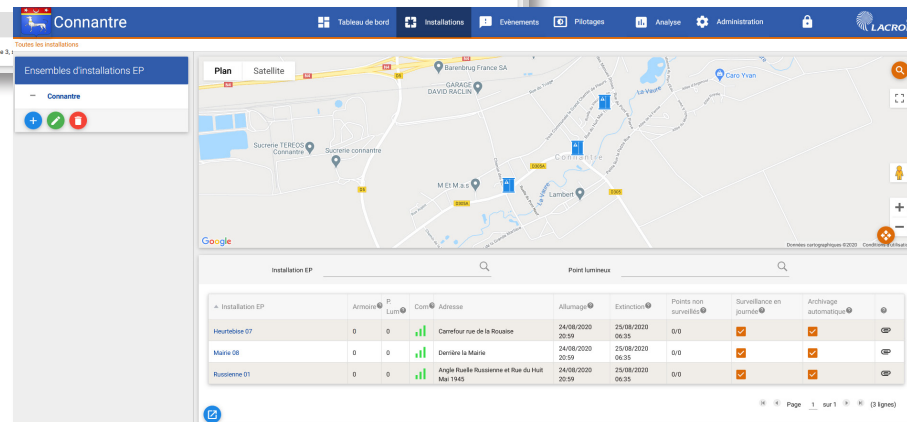
Cette technologie est adaptable aux besoins des différentes collectivités et peut l'évoluer en fonction des installations d'éclairage public et annexes.



Grâce à une plateforme web sécurisée, l'exploitant bénéficie d'un outil de gestion des modules en temps réel du réseau d'éclairage public et à distance :

- programmation des installations (allumage, extinction, abaissement de puissance...) ;
- surveillance du parc et analyse des défauts pour maîtriser et optimiser la maintenance et la rénovation des équipements vétustes ou défectueux ;
- analyse des consommations pour repérer, anticiper et cibler les investissements à venir.

Ces modules de télégestion permettent une gestion jusqu'aux points lumineux. Les outils de surveillance pourront identifier les défauts de fonctionnement afin d'agir au plus vite dans l'entretien des installations.



COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La compétence

Au 1^{er} janvier 2016, 25 Communautés de Communes adhéraient à la compétence Aménagement Numérique. Dans le courant de l'année 2016, la compétence a été reprise par la Région Grand Est. Le SIEM a tenu ses engagements pour les 4 territoires ayant choisi la Montée en Débit (MED) avant le déploiement de la fibre optique sur tout le département : Les Communautés de Communes de la Moivre à la Coole, Côtes de Champagne et Val de Saulx et le territoire des anciennes Communautés de Communes des Rives de la Suippe (CU du Grand Reims) et de la Région de Mourmelon (Châlons-Agglomération).

En 2017, la compétence Aménagement Numérique a été restituée aux intercommunalités n'ayant pas choisi la MED (soit 21 EPCI).

En 2018, les travaux se sont achevés et les installations ont été mises en service (voir [Bilan d'activités 2019 sur l'année 2018](#)).

RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DE LA MONTÉE EN DÉBIT DANS LA MARNE

12	81,5	177	6 à 80 Mo	26
mois de travaux	km de réseau créés	km de fibre déroulés	de débit dans les territoires concernés	armoires fibre mises en service

En **2019**, le SIEM s'était donné comme objectif de restituer la compétence et les infrastructures créées sur leur territoire aux 4 intercommunalités. La procédure est donc en cours de réalisation et n'est pas chose aisée.

Cette compétence est donc en cours d'extinction. Une fois la compétence restituée sur les 4 intercommunalités, il ne restera au SIEM que de la location de fibre optique pour les sociétés Hexanet et Losange, sur le Nord Rémois, pour desservir une quinzaine de clients professionnels (FTTO). Cette location représente une recette d'environ 18 000 € / an.

Les moyens financiers

Recettes de Fonctionnement		Dépenses de Fonctionnement	
Redevances et abonnement fibre optique	131 877 €	Charges diverses (générales, de personnel...)	286 829 €
Subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	63 966 €		
Recettes d'Investissement		Dépenses d'Investissement	
		Etudes	2 000 €
		Travaux	35 873 €
		Remboursement emprunt	1 251 651 €
Total des Recettes	195 843 €	Total des Dépenses	1 576 353 €

LES CHIFFRES 2019

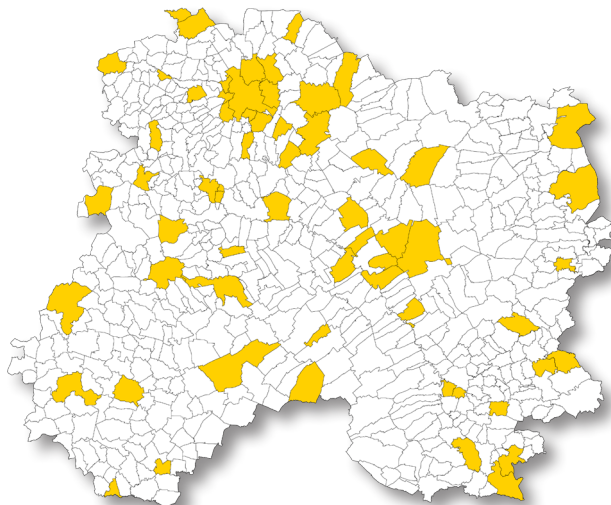
98	mandats
1 576 353 €	mandatés
44	titres
195 843 €	perçus

COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La prise de compétence

Prévu dans ses statuts et en référence à l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le SIEM a la possibilité de créer, entretenir et exploiter des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Le 18 décembre 2018, le Comité Syndical a validé le déploiement d'un réseau de bornes de recharge sur le département de la Marne avec l'objectif de mailler le territoire de façon intelligente et réfléchie. Les critères de choix des lieux d'implantation des bornes ont été déterminés en réunions de Bureau Syndical, au début de l'année 2019.



Le déploiement commence en 2019...

67 bornes seront donc implantées sur le territoire marnais et offriront aux utilisateurs des véhicules électriques un service de proximité pour leurs déplacements. Les automobilistes trouveront sur le trajet, tous les 25 kilomètres en moyenne, une borne de recharge permettant une charge complète ou un appoint, dans des lieux propices à l'arrêt : commerces, restaurants, maisons médicales...

Les bornes qui seront installées en 2020 sont fabriquées dans les Ardennes chez Nexans. Elles disposent de 2 possibilités de charge simultanée et ont une puissance de 24 kva. Elles peuvent ainsi recharger, par exemple, la moitié d'une batterie de Renault Zoé en 45 minutes.

 Communes recevant une ou plusieurs bornes pour véhicules électriques

LES CHIFFRES CLÉS DU DEPLOIEMENT DU RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE



67	bornes à installer
25	km moyen entre les bornes
600 000 €	de travaux programmés

La première borne inaugurée

Le 26 juin 2019, Monsieur Denis GAUDIN, Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne, Monsieur Christian BRUYEN, Président du Conseil Départemental et Monsieur Pascal DESAUTELS, Président du SIEM ont inauguré la première borne de recharge pour véhicules électriques installée par le syndicat, boulevard Vaubécourt à Châlons-en-Champagne, sur le parking du Conseil Départemental.



Elle est le coup d'envoi du déploiement du réseau de bornes de recharge financé par le SIEM. Placée à proximité du siège social du syndicat, cette dernière a pu être testée par les agents afin d'étudier le changement des véhicules de service thermiques par des véhicules électriques.

Au cours de l'année, elle a vu sa popularité augmenter. De plus en plus de voitures s'y connectent.

La SPL MODULO



Le SIEM est l'un des membres fondateur de la Société Publique Locale MODULO (MObilité DURable LOcale). Cette structure permet de bénéficier d'un accès à tous, à toutes les bornes du réseau, à des coûts raisonnés et identiques.

Rendez-vous sur le site internet de MODULO :

www.modulo-energies.fr

Pour utiliser les bornes, un manuel d'utilisation a été mis en ligne sur le site internet du SIEM :

www.siem51/bornes-de-recharge

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les réponses aux DT-DICT-ATU

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux souterrains, aériens et subaquatiques entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012, le SIEM propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public de répondre à leur place aux Déclarations de Travaux (DT) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Ce service a été mis en place au 1^{er} janvier 2014 conjointement à la compétence Éclairage Public.

LES CHIFFRES 2019

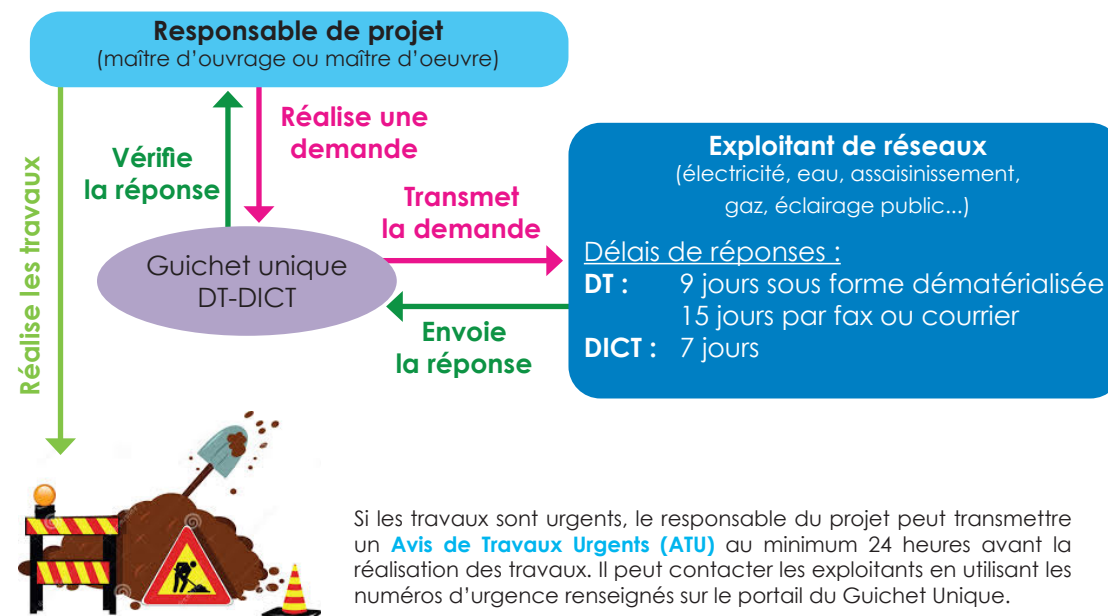
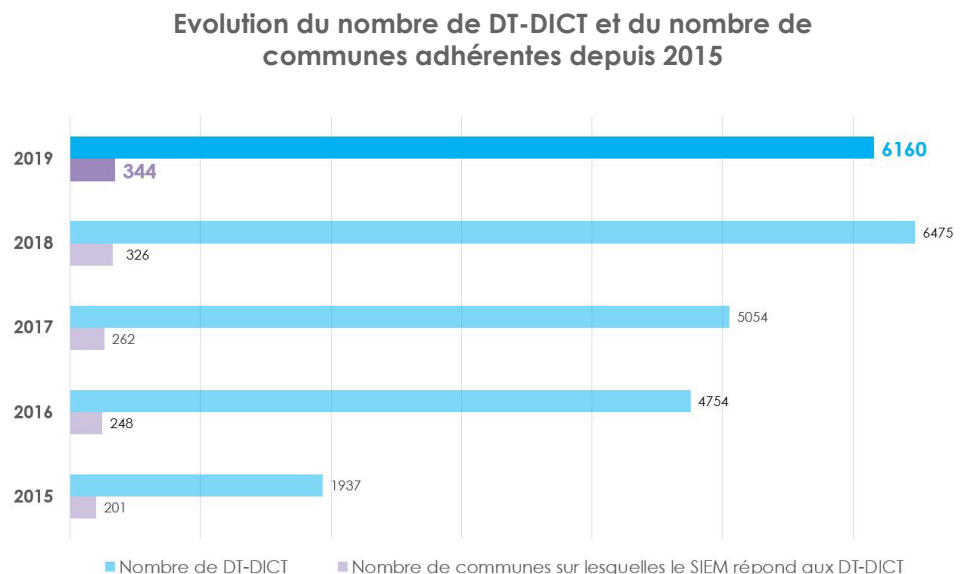
45	299	410	6 160	28
communes au service DT-DICT uniquement	adhérents à la compétence Éclairage Public option 1	communes sur lesquelles le SIEM a répondu aux DT-DICT- ATU	DT-DICT traitées en 2019 sur 242 communes	DT-DICT traitées en moyenne par jour travaillé

Le temps accordé par les agents du SIEM aux réponses aux DT-DICT correspond à **un équivalent temps plein**.

Les réponses aux DT-DICT sont incluses gratuitement dans la compétence éclairage public. Indépendamment, chaque collectivité qui gère son réseau d'éclairage public peut établir une convention avec le SIEM et lui confier ce service moyennant une cotisation annuelle.

Pour en savoir plus : www.siem51.fr - [Onglet Compétences & Services](#)

Les DT-DICT, comment ça marche ?



SERVICES AUX ADHÉRENTS

Le conseil et l'information des consommateurs

Le SIEM, en tant qu'autorité concédante, veille au respect des usagers du service public de distribution d'électricité. Il est le lien entre les abonnés et le concessionnaire. Durant l'année, le SIEM informe ses adhérents sous plusieurs formes :



4

Newsletters diffusées

234

abonnés à la Newsletter



8

Réunions de Commissions
Locales d'Énergies (CLÉ)



321

followers sur Twitter



2

jours de présence sur le Carrefour
des Elus (Foire 2019)

Un arbre atypique à Haussimont : l'Arbre à Vent

Reconnue pour la qualité de ses parcs et jardins, l'accueil du public scolaire axé sur la découverte de la biodiversité et le développement durable, Monsieur Bruno ROULOT, Maire de HAUSSIMONT et membre du Comité Syndical du SIEM avait souhaité travailler avec le syndicat pour implanter sur son territoire, une expérimentation de production d'énergie verte et qui s'intégrerait parfaitement dans l'environnement. Développé par la société française New World Wind, l'Arbre à Vent a donc été installé dans le jardin de la vie. Il alimentera l'éclairage nocturne du parc. Composé de 54 aérogénérateurs, l'arbre peut produire jusqu'à 7 000 Kwh grâce à la force du vent.

L'installation a été inaugurée le 27 juin 2019 par Monsieur Denis GAUDIN, Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne, Monsieur Pascal DESAUTELS, Président du SIEM et Monsieur Bruno ROULOT, Maire de HAUSSIMONT, accompagnés de l'ensemble du Comité Syndical du SIEM, du Conseil Municipal de la Commune et des bénévoles en charge du Fleurissement.



Et aussi ...

Le SIEM met à disposition des Collectivités et organismes publics marnais, une plateforme de valorisation des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments et les réseaux en gestion. Ces travaux ouvrent droit à l'obtention de **Certificats d'Economies d'Energie (CEE)** sous forme de prime en fonction des KWh estimés économisés. La démarche est simplifiée en déposant directement la demande en ligne.

Attention ! Pour obtenir la prime CEE, il faut déposer son dossier avant de signer un devis ou bon de commande !

Rendez - vous sur la [plateforme du SIEM](#) pour découvrir les opérations éligibles aux CEE.

Depuis 2013, le SIEM dispose de sa **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**. Composée de membres du Comité Syndical et d'associations de consommateurs, elle permet d'échanger sur toutes questions relatives au domaine de l'énergie en abordant des thèmes concrets comme le compteur LINKY, les obligations des distributeurs et des fournisseurs, les litiges...

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les Groupements d'achats

Depuis 2007, les consommateurs (particuliers et professionnels) peuvent choisir leur(s) fournisseur(s) d'énergie. Deux types d'offres s'offrent à eux :

- les Tarifs Réglementés de Vente (TRV), fixés et régulés par les pouvoirs publics. Ils ne peuvent être proposés que par les fournisseurs historiques, à savoir EDF pour l'électricité et ENGIE pour le Gaz (d'autres fournisseurs peuvent les proposer : les Entreprises Locales de Distribution (ELD) qui n'ont pas fusionné pour créer EDF-GDF en 1946 comme Gaz de Bordeaux, Electricité de Strasbourg...).
- les offres de marché proposées par les fournisseurs historiques et alternatifs. Elles sont librement fixées par les fournisseurs mais restent néanmoins encadrées dans la constitution du prix.

En 2010, la loi NOMÉ (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité) supprime certains **TRV de l'électricité** au 31 décembre 2015 :

- les sites avec un contrat appelé Tarif Vert ayant une puissance souscrite supérieure à 250 kva (et alimentés par le réseau HTA).
- les sites avec un contrat appelé Tarif Jaune ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kva.

Enfin, la loi de consommation du 13 février 2014 met fin aux **TRV du gaz** pour les sites professionnels et publics de façon échelonnée :

- au 31 décembre 2014 pour les sites consommant plus de 200 MWh/an.
- au 31 décembre 2015 pour les sites consommant plus de 30 MWh/an.

A la suite de ces deux dispositions législatives, le Comité Syndical du SIEM décide de mettre en place des Groupements d'achats pour la fourniture en énergie des sites des collectivités afin d'aider les adhérents dans leur démarche de mise en concurrence des fournisseurs et de conclure un marché adapté aux besoins des collectivités adhérentes.

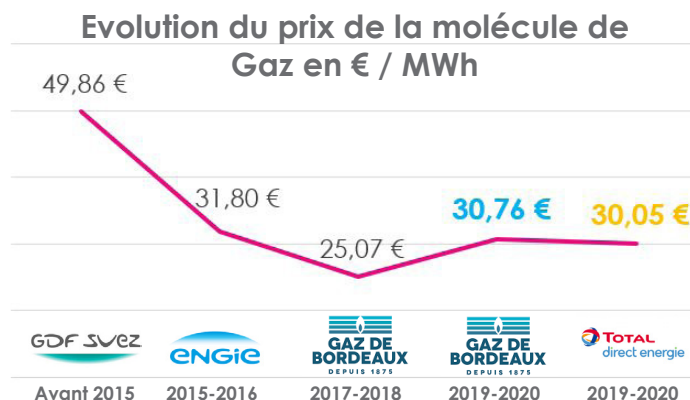
LE GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ

Créé en 2014, le Groupement de commandes GAZ compte en 2019, **65 membres** bénéficiant des avantages de la commande groupée.

Passé sous la forme d'un accord-cadre, le marché en groupement permet la sélection du fournisseur proposant la meilleure offre de prix combinée à la meilleure qualité de service : facturation, espace client sur internet, délais de traitement, disponibilité des correspondants...

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupement est entré dans son 2^{ème} accord-cadre.

- Le 1^{er} marché subséquent pour la période de fourniture du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 a été attribué à **GAZ DE BORDEAUX**. Il est le fournisseur de 61 membres pour un périmètre de 293 sites.
- Afin de ne pas laisser les Collectivités marnaises sans contrat de fourniture, un 2^{ème} marché subséquent a été lancé en 2019 pour accueillir 4 nouveaux membres. Ainsi, pour la période de fourniture du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2020, le marché a été attribué à **TOTAL DIRECT ENERGIE** pour un périmètre de 72 sites.



Les prix du Gaz sont très volatiles. Ils dépendent du cours du baril de pétrole influencé par la conjoncture économique et géopolitique mondiale.

Depuis 2015, le marché du gaz naturel est en baisse.

Les contrats obtenus avec le Groupement ont contribué à réduire les factures de plus de 30 % en moyenne TTC.

Quant aux TRV proposés par ENGIE, ils ont eux baissé de 5 % entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2019.

LES CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT GAZ AU 31 DÉCEMBRE 2019

2	fournisseurs
65	membres
365	sites fournis
36 561	MWh consommés
2 175 635 €	TTC facturés par les fournisseurs en 2019

Depuis 2017, le SIEM n'a reçu aucune réclamation concernant **Gaz de Bordeaux**. Le fournisseur est disponible facilement et ne fait pas d'erreur dans la facturation des sites, à la plus grande satisfaction du SIEM et des membres.

Les débuts avec **Total Direct Energie** ont été plus laborieux pour la mise en facturation des sites. Mais nos interlocuteurs sont réactifs pour résoudre leurs manquements. Le problème a été solutionné avant la fin de l'année.

SERVICES AUX ADHÉRENTS

LE GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ

Créé en 2015, le Groupement de commandes ÉLECTRICITÉ compte, en 2019, **181 membres** bénéficiant des avantages de la commande groupée.

Comme le Groupement GAZ, le marché du Groupement ÉLECTRICITÉ est passé sous la forme d'un accord-cadre. Pour obtenir un prix optimum, les sites du Groupement ont été séparés en 2 lots :

- LOT 1 : les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA : anciens tarifs dits « Jaunes » et « Verts »,
- LOT 2 : les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA dits tarifs « Bleus » proposés par EDF.

Le 2^{ème} marché subséquent couvrant la période du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019**, a pour fournisseur unique : DIRECT ENERGIE attributaire des lots 1 et 2. Cette année 2019 marque la dernière année de fourniture pour le 1^{er} accord-cadre.

L'objectif premier est de **contenir la flambée des prix de l'électricité** sur ces segments.

Le Lot 1, ne dispose d'aucun abonnement, c'est à dire que les membres ne paient que ce qu'ils consomment. Le Lot 2 dispose d'un abonnement très raisonnable de 25 € par site par an.

Prix moyen TTC du KWh - SIEM Lot 2 (2019)	Prix moyen TTC du KWh - Tarif Bleu - EDF (au 1 ^{er} août 2019)
0,1475 €*.	0,1531 €

Pour le **LOT 2**, périmètre où il y a le plus de contrats, les prix TTC du KWh obtenus avec le Groupement SIEM sont **inférieurs de 3,6 %** au Tarif Bleu proposé par EDF au 1^{er} août 2019. En 2019, les prix des TRV bleus ont augmenté de 6 % par rapport à 2018.

Concernant le **LOT 1**, les prix obtenus ne peuvent être comparés à une offre régulée puisque ces TRV ont été supprimés au 31/12/2015. **Le prix moyen du KWh TTC est de 0,1558 €*.**

* prix moyen du KWh calculé à partir du montant total annuel TTC des factures / KWh consommés. Il comprend donc l'abonnement et la facturation des prestations techniques réalisés par le distributeur et les éventuels abonnements.

Evolutions législatives

La loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 apporte d'importantes modifications aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) du gaz naturel et de l'électricité :

- ➔ Les **tarifs réglementés de vente du gaz naturel** proposés par ENGIE sont supprimés :
 - à compter du **1^{er} décembre 2020** pour les Collectivités et les entreprises.
 - à compter du **1^{er} juillet 2023** pour les particuliers.
- ➔ L'éligibilité aux **tarifs réglementés de vente d'électricité** commercialisés par EDF pour les Collectivités et les professionnels est modifié à partir du **1^{er} janvier 2021**. Seules les structures qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total des bilans annuels n'exèdent pas 2 millions d'euros pourront encore prétendre au tarif bleu. Les Collectivités et entreprises non concernées par ces critères devront impérativement avoir souscrit un contrat en offre de marché.



LES CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT ÉLECTRICITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

1	fournisseur
181	membres
2 847	sites fournis
40 294	MWh consommés
6 081 386 €	TTC facturés par le fournisseur en 2019

Les avantages des Groupements

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent au SIEM pour adhérer aux groupements d'achats. Tous les organismes publics peuvent devenir membres des Groupements de commandes organisés par le SIEM.

Les atouts de la commande groupée :

- **des économies réalisées** : économies d'échelle en ne passant qu'un seul appel d'offres contre un par membre, économies sur le prix de l'énergie (molécule de gaz ou électron) permettant de diminuer la facture annuelle des membres.
- **une assistance et un accompagnement du SIEM** : le coordonnateur aide les membres du Groupement dans la compréhension des marchés de l'énergie et sur la facturation de leur consommation. Il soutient les adhérents dans les démarches avec les fournisseurs ou les distributeurs.
- **la conservation de la gestion et de l'exécution des contrats.**
- le **maintien d'un prix de l'énergie jugé raisonnable**, ce qui permettra pour les membres de contenir la flambée des prix de l'énergie.



Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

2 place de la Libération - BP 352
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tel : 03.26.64.13.22
Fax : 03.26.64.95.68
mail : siem@siem51.fr

www.siem51.fr

Directeur de la Publication : Pascal DESAUTELS, Président.
Numéro 20 : septembre 2020